# POLITIQUE D'INCLUSION

**Septembre 2025**

---

**Version** : 1.0
**Date d'entrée en vigueur** : Septembre 2025
**Prochaine révision** : Septembre 2026
**Référence ADEK** : ADEK School Inclusion Policy, September 2024, Version 1.2 |

---

## 1. Notre école, maison commune : des valeurs fondamentales au cœur de l'inclusion

Le lycée Louis Massignon, établissement en gestion directe de l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Étranger (AEFE), s'engage à offrir une éducation inclusive de qualité à tous ses élèves. En accord avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, et la loi d'orientation et de programmation pour la refondation de l'École de la République du 8 juillet 2013, notre établissement s'efforce de favoriser la scolarisation des élèves en situation de handicap et de répondre aux besoins éducatifs particuliers de chacun.

Notre objectif est de créer un environnement éducatif qui s'adapte aux besoins spécifiques de chaque élève, en mettant en place des dispositifs d'accompagnement personnalisés et des aménagements adaptés. Nous nous engageons à promouvoir une culture d'inclusion qui permet à chaque élève de s'épanouir et de réussir, en respectant les valeurs de diversité et d'égalité des chances.

Notre politique d'inclusion se conforme également aux exigences de l'ADEK, visant à garantir une éducation équitable et inclusive pour tous les élèves.

Cette politique d'inclusion est l'expression concrète de notre engagement à faire de notre école une maison commune, où chaque élève a sa place et peut s'épanouir, en veillant à prendre en compte les besoins éducatifs particuliers en matière d'enseignement et d'apprentissage.

## 2. Qu'est-ce que l'inclusion au lycée Louis Massignon ?

L'éducation **inclusive**, telle que nous la concevons, est une approche éducative qui prend en compte les besoins éducatifs particuliers de tous les élèves. Il s'agit de mettre en place des mesures pour répondre à cette diversité et garantir que les élèves, y compris ceux ayant des besoins supplémentaires ou en situation de handicap, ne soient pas exclus du système d'enseignement. L'inclusion permet de s'assurer que chaque élève puisse développer sa personnalité, élever son niveau de formation et s'insérer dans la vie sociale et professionnelle.

Au lycée Louis Massignon (LLM), nous utilisons le terme EBEP pour désigner les élèves à besoins éducatifs particuliers. Cela inclut les élèves en situation de handicap, mais aussi ceux qui rencontrent d'autres difficultés d'apprentissage. Notre politique vise à offrir une scolarisation de qualité à tous les EBEP.

## 2.1. Comment mettons-nous en œuvre la politique d'inclusion au quotidien ?

### 2.1.1. Identification et accueil :

- **L'admission :**

**Dans le cadre des admissions**:

- En **maternelle**, tous les primo-arrivants sont invités à participer à un temps d'entrevue réalisé par les équipes enseignantes. L'objectif est de mieux cibler les besoins de chaque élève et de constituer des classes homogènes. Une concertation pédagogique donne ses recommandations à la direction.
- En **primaire**, les élèves arrivants hors du système homologué français sont soumis à des tests dans les matières fondamentales. Les dossiers sont étudiés par le directeur.
- Au **secondaire**: le pôle inclusion étudie les dossiers des élèves à besoins éducatifs particuliers. Pour instruire les demandes efficacement, les familles produisent tous les bilans, évaluations et diagnostics. Les propositions d'admission se font avec des préconisations de mise en place de plan d'accompagnement personnalisé (PAP), de projet personnalisé de scolarisation (PPS, en application des décisions de la Maison Départementale des Personnes Handicapées, MDPH pour les élèves français) avec ou sans Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH). Le lycée se réserve le droit de recommander la mise en place ou la poursuite des suivis idoines (orthophonie, psychomotricité, psychologie, etc.).

La décision finale d'admission est soumise au chef d'établissement.

Dans les cas où l'école considère qu'elle est dans l**'incapacité d'accueillir** un élève ayant des besoins éducatifs particuliers, une notification est soumise à l'ADEK et aux parents dans les 7 jours suivant la décision d'admission. L'ADEK se réserve le droit de confirmer ou d'infirmer cette notification en fonction des preuves fournies.

- **L'identification :**

La démarche d'identification commence par une réflexion collective de l'ensemble de la communauté éducative et une volonté de développer une communication cohérente.

Tous les personnels de l'établissement sont des acteurs principaux du repérage et de la transmission des informations préoccupantes concernant les élèves.

Les parents sont également invités à signaler et à partager les informations sur les besoins de leur enfant. Une relation de confiance est recherchée pour recueillir ces informations. Des rapports cliniques peuvent être demandés pour faciliter l'intégration.

Les informations non médicales collectées sont prises en compte et partagées avec l'équipe éducative concernée.

### 2.1.2. Adaptations pédagogiques et dispositifs d'accompagnement :

- Nous adaptons les pratiques d'enseignement et d'apprentissage pour répondre aux besoins de chaque élève. Cela passe par la différenciation pédagogique (utilisation de variables didactiques, temps différents pour expliquer les consignes, la simplification des tâches ou la diminution de la verbalisation au profit d'autres formes de communication). Si nécessaire, des adaptations matérielles sont aussi mises en place.
- Nous utilisons les dispositifs officiels français pour formaliser l'accompagnement, adaptés à notre contexte :
    - **PAP (Plan d'accompagnement personnalisé)** : Mis en place pour les élèves présentant des troubles des apprentissages, après avis médical. Au LLM, le pôle inclusion élabore le PAP en collaboration avec les enseignants et au regard des recommandations indiquées dans les bilans médicaux. Le pôle inclusion assure le partage de l'information aux différentes parties (Direction, famille, corps enseignant). Pour le collège et le lycée, le professeur principal pilote et s'assure de la mise en place du dispositif. Le PAP est mis à jour au minimum 1 fois par an. La commission "école inclusive" examine l'ensemble des PAP annuellement.
    - **PPS (Projet personnalisé de scolarisation)** : Concerne les élèves pour lesquels une situation de handicap est reconnue (en France, par la MDPH, pour les élèves de nationalité française). Il est élaboré par une équipe pluridisciplinaire. Pour les élèves de toutes nationalités, un "PPS local" peut être mis en place au LLM selon les recommandations d'un médecin spécialisé et avec l'accord de la famille. Le pôle inclusion complète le GEVA-sco (Guide d'évaluation des besoins de compensation en matière de scolarisation) en collaboration avec l'équipe pédagogique et élabore le PPS (projet personnalisé de scolarisation). Chaque référent du pôle inclusion assure le partage de l'information. Le professeur principal pilote et s'assure de la mise en place du dispositif. Une commission "école inclusive" au LLM examine tous les PPS deux fois par an.
    - **PPRE (Programme personnalisé de réussite éducative)** : c'est un plan d'actions individualisées de courte durée formalisant les objectifs, les modalités d'adaptation pédagogique et l'évaluation de leur efficacité. Il est mis en place par l'enseignant pour accompagner un élève en difficulté scolaire.
    - **PAI (Projet d'accueil individualisé)**. Le PAI permet aux enfants et adolescents qui présentent des troubles de la santé (physiques ou psychiques) évoluant sur une période longue, de manière continue ou discontinue, d'être accueillis en collectivité scolaire et périscolaire. Il est élaboré avec les responsables légaux, à leur demande, par les équipes de santé de l'établissement et le directeur d'école, le chef d'établissement.

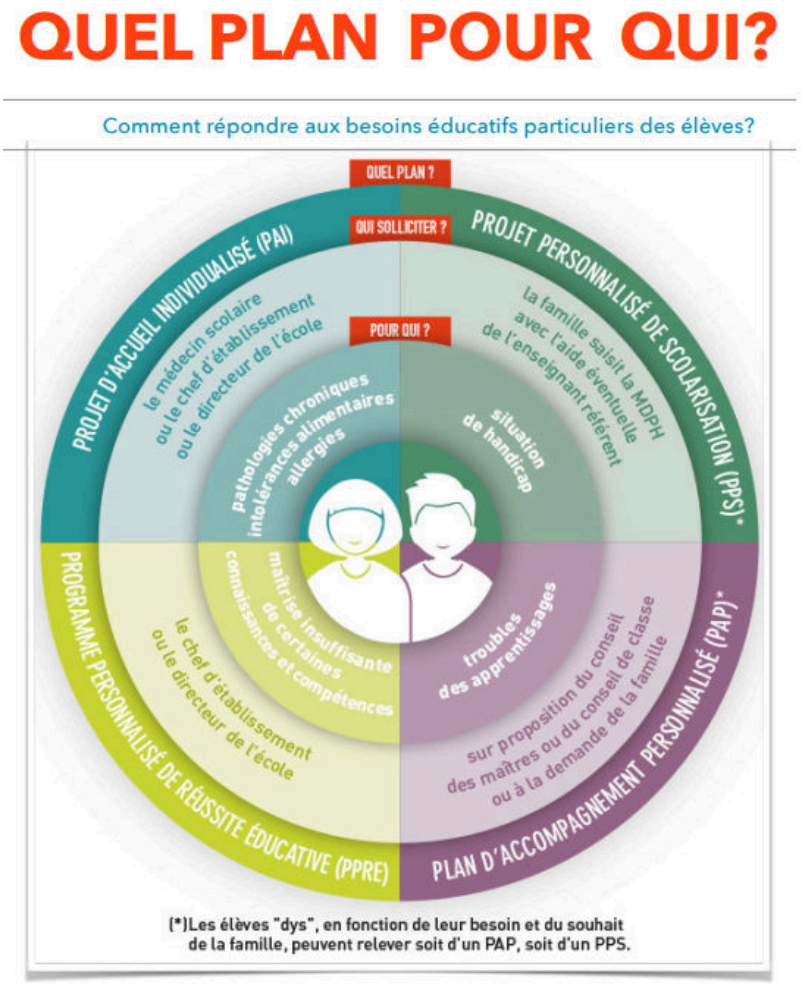


Source: eduscol

La politique du lycée Louis Massignon, conformément à l'exigence de l'ADEK, repose sur un modèle de soutien à trois niveaux :

**- Tiers 1 (universel)** : les besoins sont pris en charge dans la classe ordinaire par des stratégies différenciées (PAP, PPRE lorsque tout est pris en charge en classe par l'enseignante).

**- Tiers 2 (ciblé) :** des interventions spécifiques sont mises en place avec un plan personnalisé ( PAI, PPRE FIsco, PPS).

**- Tiers 3 (intensif)** : le soutien est hautement individualisé, et peut impliquer des professionnels extérieurs et un accompagnement individuel (AESH).

### 2.1.3. Adaptations des évaluations

Le lycée Louis Massignon met en place des dispositifs d'évaluation adaptés pour les élèves à besoins particuliers (EBEP) à tous les niveaux de scolarité conformément à notre politique d'évaluation et aux exigences de l'ADEK.

Les adaptations possibles lors des évaluations sont variées et adaptées au profil de l'élève. Ces adaptations sont formalisées dans un **Plan d'Accompagnement Personnalisé (PAP) ou dans un PAI avec aménagements pédagogiques,** document défini en fonction des besoins spécifiques de chaque élève, sur avis médical. Elles peuvent inclure l'accord d'un temps majoré ou le privilège donné aux réponses orales plutôt qu'écrites. Des aménagements peuvent être faits sur le format même de l'évaluation pour limiter la quantité d'écrit, en privilégiant par exemple des QCM, des exercices à trous ou l'utilisation de schémas. Si l'objectif de l'évaluation ne porte pas spécifiquement sur l'orthographe ou le soin, ces aspects peuvent ne pas être pénalisés. Il est également possible de réduire le nombre d'exercices ou de simplifier/réécrire l'énoncé pour en faciliter la compréhension. En cas de difficulté avec la langue française, une traduction de l'énoncé dans une langue tierce peut être envisagée.

En **Maternelle**, les adaptations consistent à ajuster les modalités d'observation et les objectifs d'apprentissage pour qu'ils correspondent au rythme et aux besoins spécifiques définis dans le PAP de l'enfant. Le carnet de suivi sert alors de support pour documenter les acquis et les progrès sur ces objectifs individualisés. Pour les élèves en tiers 2 et 3, un Plan Individuel Éducatif est renseigné.

En **Primaire**, les adaptations des tâches peuvent inclure la simplification des consignes et des énoncés, l'usage de supports visuels, la possibilité de recours à la manipulation pour des concepts mathématiques, ou l'adaptation de la quantité d'écrit requise dans les exercices. Des aménagements spécifiques peuvent être prévus lors de la passation d'évaluations standardisées ou nationales. Ces adaptations visent à permettre aux élèves à besoins particuliers de démontrer leurs acquis de manière équitable, en tenant compte de leurs contraintes (comme la fatigue ou la lenteur), et sont conçues pour être compatibles avec les aménagements possibles lors des examens officiels.

## 3. Élèves à Haut Potentiel (“Gifted and Talented”)

Le lycée Louis Massignon reconnaît et valorise les élèves à haut potentiel, identifiés comme "gifted and talented", en s'alignant sur les directives de l'ADEK. Ces élèves, dotés de capacités exceptionnelles dans divers domaines, bénéficient d'un accompagnement personnalisé visant à enrichir leur parcours scolaire et à stimuler leur potentiel. En collaboration avec les familles et les spécialistes, nous mettons en place des dispositifs spécifiques tels que des projets d'enrichissement, des activités de recherche, et des opportunités de décloisonnement pour permettre à ces élèves de s'épanouir pleinement. Nous nous engageons à offrir un environnement stimulant et adapté, favorisant à la fois leur développement intellectuel et leur bien-être social et émotionnel, tout en respectant leur rythme et leurs besoins particuliers.

## 4. Structures et personnel dédié à l'inclusion

- **Le pôle inclusion** est placé sous l'autorité du/ de la chef (fe) d'établissement et a pour mission de :
    - Conseiller la direction en ce qui concerne la politique d'inclusion de l'école.
    - Suivre et accompagner familles et élèves avec des besoins éducatifs particuliers.
    - Suivre et accompagner familles et élèves en situation de handicap.
    - Participer à des observations de classe.
    - Orienter les familles pour des bilans ou diagnostics.
    - Participer aux équipes éducatives.
    - Participer à la cellule de veille mensuelle.
    - Participer à la commission école inclusive.
    - Veille documentaire.
- **La coordination du pôle inclusion** est confiée soit à un professeur qualifié dans le domaine de l'inclusion et/ou du handicap (CAPA-SH), soit à un personnel qualifié comme thérapeute ou travailleur social. **Le pôle est composé d'une coordinatrice (psychomotricienne), d'une assistante sociale et d'une éducatrice spécialisée**.
- **Le Point Écoute** est un service social en faveur des élèves. Il est placé sous l'autorité de la proviseure. Il est un lieu d'accueil, d'écoute et de soutien psychologique et social pour les élèves et leurs familles. Il joue un rôle clé dans le dispositif EBEP, notamment au secondaire comme référent PAP/PPS, et assure le lien entre l'école, la famille et les partenaires externes.
- **Une Cellule de Veille** est mise en place sous la responsabilité du chef d'établissement. Elle inclut la direction, les CPE, le point écoute et l'infirmier. Ses objectifs sont de prévenir les risques de rupture scolaire et de décrochage, de repérer les signes avant-coureurs et de proposer des solutions. La cellule de veille se réunit une fois par mois.
- **Une Commission École Inclusive** existe au LLM. Émanant du conseil d'établissement, elle se réunit pour examiner les dispositifs mis en place, notamment les PPS et sécuriser le parcours des élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle est composée de l'inspecteur de l'éducation nationale, d'un médecin, du pôle inclusion et de la direction.

## 5. Partenariats

- L'ADEK encourage la facilitation de services fournis par des spécialistes externes agréés sur le campus. Dans ce cadre, le lycée Louis Massignon a mis en place un partenariat avec le centre spécialisé “Wonderful Minds” et permet des interventions des professionnels du centre sur le temps scolaire.
- Pour tous les élèves nécessitant un accompagnement individuel (AESH), l'école accompagne les familles dans la recherche de cette personne. Un accord tripartite est signé entre la famille, l'intervenant et l'école. Le pôle inclusion assure l'accompagnement et la supervision des AESH.

## 6. Formation et développement professionnel

- Le projet d'établissement prévoit d'accompagner et de former les équipes éducatives à la scolarisation des EBEP.
- La formation est un levier clé pour développer une culture d'établissement inclusif.

- Tous les personnels du pôle inclusion ont accès à la formation continue de l'AEFE ou autres stages identifiés.

## 7. Suivi et évaluation

- Des outils de suivi des parcours des élèves sont utilisés. L'ADEK exige que les progrès des élèves recevant un soutien soient examinés régulièrement. Au LLM, les dispositifs sont mis à jour lors des équipes éducatives avec les familles et les enseignants. De plus, l'ensemble des dispositifs (PAP, PPS, PAI avec aménagements) sont passés en revue en fin d'année par la commission école inclusive.
- Le suivi et l'évaluation des actions font partie intégrante de la démarche qualité et d'amélioration continue portée par le chef d'établissement.

## 8. Accessibilité du site

Le lycée veille à améliorer l'accessibilité de son site soit par des aménagements physiques (rampes) soit en déplaçant les cours dans des salles accessibles.

## 9. Frais

Le lycée Louis Massignon s'engage à ne pas facturer de frais supplémentaires pour les services d'inclusion offerts aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Conformément à l'esprit d'inclusion promu par l'ADEK, notre établissement considère l'accès équitable à l'éducation comme un droit fondamental pour tous les élèves. Nous nous efforçons de répondre aux besoins de chaque élève au sein de notre structure tarifaire standard.

Cependant, il est important de noter que, bien que notre école ne facture pas de frais supplémentaires pour les services d'inclusion, certaines situations peuvent nécessiter des services spécialisés ou personnalisés qui ne sont pas couverts par les frais de scolarité standard. Dans de tels cas, les frais associés à ces services supplémentaires sont à la charge des familles. Ces services peuvent inclure :

- Les interventions de spécialistes externes agréés sur le campus, tels que les thérapeutes ou les professionnels de santé.
- L'accompagnement individuel par un Accompagnant des Élèves en Situation de Handicap (AESH), si cela est jugé nécessaire pour répondre aux besoins spécifiques de l'élève.

## Conclusion

Cette politique vise à assurer que chaque élève, quelle que soit sa situation, trouve sa place dans notre école et bénéficie d'un parcours de formation adapté et sécurisé, dans le respect des valeurs de l'école française et des réglementations locales.

# Annexe : Ouverture d'une classe support en maternelle

## 1. Objectif

Le lycée Louis Massignon a mis en place une classe support en maternelle. L'objectif principal de ce dispositif est de permettre à chaque élève de développer son autonomie et ses compétences cognitives et sociales. Ce dispositif vise à offrir un cadre adapté aux besoins spécifiques des élèves, en mettant en place des moyens humains, pédagogiques et matériels pour un accueil individualisé.

## 2. Public concerné

Les élèves concernés par ce dispositif sont ceux identifiés comme ayant des besoins éducatifs particuliers, notamment ceux classés dans les tiers 2 ou 3 selon la classification de l'ADEK. Cela inclut les élèves présentant des troubles du spectre autistique (TSA), des troubles des apprentissages lourds, ou des comportements constituant une mise en danger pour eux-mêmes ou pour les autres.

## 3. Intégration à la classe support

**Les élèves restent attachés à leur classe de départ.** Selon les besoins identifiés, les élèves intègrent sur des temps spécifiques la classe support ou bénéficient d'un accompagnement individuel en classe. Cela permet aux élèves de continuer à bénéficier des interactions sociales et éducatives de leur classe d'origine tout en recevant un soutien spécialisé.

**Structure et ressources**
**Personnel**

- **Enseignante spécialisée** : Une enseignante spécialisée prend en charge un groupe multi-âge ou des élèves en individuel sur les besoins de remédiations pédagogiques.
- **Assistante** : l'intervenante concentre son action sur la prise en charge individuelle ou en petits groupes des besoins de développement en compétences psychosociales.

**Locaux et équipements**

- **Salle de classe dédiée** : Une salle de classe spécifique est aménagée pour accueillir ces élèves, équipée de mobilier et d'outils pédagogiques adaptés à leurs besoins.
- **Accès aux équipements de l'école** : Les élèves ont accès à la bibliothèque, aux salles de motricité et aux autres équipements de l'école.

**Processus d'identification et d'admission**

- **Signalement :** un formulaire de demande d'intervention permet aux enseignants de mobiliser l'équipe pluridisciplinaire lorsqu'ils souhaitent un soutien ou une observation

spécifiques. Les familles peuvent solliciter spontanément les professionnels via un formulaire en ligne.

- **Identification** : Les élèves sont identifiés via des observations et des repérages effectués par une équipe pluridisciplinaire.
- **Intégration dans le dispositif** : Les familles sont informées du plan d'accompagnement lors d'une réunion et le signent, s'engageant à suivre les recommandations de l'équipe pédagogique.

**Plan individualisé de prise en charge**

Pour chaque élève, une progression et une programmation individualisées sont établies en collaboration avec l'enseignante de la classe et communiquées aux parents. Un emploi du temps personnalisé est mis en place, pouvant inclure des aménagements du temps de scolarisation.

**Exemple de plan individualisé**

- **Objectifs** : Les objectifs sont spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et limités dans le temps (SMART). Voici, à titre d'exemple, quelques objectifs qui peuvent être visés dans les différents champs : développement de la motricité fine: *être capable d'écrire sur la ligne*, amélioration de la communication avec les pairs: *répondre à la sollicitation de jeu d'un camarade*, gestion des émotions: *accepter de partager son jeu*,, participation aux activités de groupe: *rester trois minutes en regroupement*.
- **Emploi du temps personnalisé** : Adapté aux besoins spécifiques de chaque élève.
- **Grille de suivi** : Utilisée pour mesurer les progrès et atteindre les objectifs fixés (SMART).

**Suivi et évaluation**

- Un point mensuel est organisé avec les parents pour discuter des progrès de l'élève par l'enseignante de la classe et son référent de la classe support.
- Lorsque les objectifs fixés sont atteints, l'élève est sorti du dispositif.

**Exemple de suivi**

- **Fiche de suivi** : Utilisée pour documenter les acquis et les progrès sur les objectifs individualisés.
- **Bilans réguliers** : Entre enseignants, intervenants de la classe support, direction et parents.

**Conclusion**

La classe support en maternelle est un dispositif essentiel pour offrir un soutien individualisé aux élèves à besoins éducatifs particuliers. Elle permet une différenciation spécifique, répondant aux besoins des élèves et leur permettant ainsi une scolarisation réussie.

# INCLUSION POLICY

Version: 1.0
Effective date: September 2025
Next revision: September 2026
ADEK reference: ADEK School Inclusion Policy, September 2024, Version 1.2

## 1. Our School: A place for all

Lycée Louis Massignon, an establishment directly managed by the Agency for French Education Abroad (AEFE), is committed to offering quality inclusive education to all its students. In accordance with the law of February 11, 2005, for equal rights and opportunities, and the law of July 8, 2013, for the refoundation of the Republic's school, our institution strives to promote the schooling of students with disabilities. We aim to meet the additional learning needs of each student.

Our objective is to create an educational environment that adapts to the specific needs of each student, by implementing personalized support systems and adapted accommodations. We are committed to promoting a culture of inclusion that allows each student to flourish and succeed, while respecting the values of diversity and equal opportunities.

This inclusion policy also complies with the requirements of ADEK, aiming to ensure equitable and inclusive education for all students. This inclusion policy concretely demonstrates our commitment to fostering a school environment where every student belongs and can thrive, while ensuring that additional learning needs in teaching and learning are taken into account.

## 2. What is inclusion at lycée Louis Massignon?

Inclusive education, as we conceive it, is an educational approach that takes into account the specific educational needs of all students. It involves implementing measures to respond to this diversity and ensuring that students, including those with additional needs or disabilities, are not excluded from the education system. Inclusion ensures that each student can develop their personality, raise their level of education, and integrate into social and professional life.

At Lycée Louis Massignon (LLM), we use the term EBEP (élèves à besoins éducatifs particuliers) to designate students with particular educational needs. This includes students with disabilities, but also those who encounter other learning difficulties. Our policy aims to offer quality schooling to all EBEP.

## 2.1. How do we implement the inclusion policy daily?

### 2.1.1. Identification and admission :

- **Admission**:
  - In **kindergarten** (maternelle), all new arrivals are invited to participate in an interview conducted by the educational team. The objective is to better target the needs of each student and to form homogeneous classes. The pedagogical team provides recommendations to the administration.

  - In **primary school,** students arriving from outside the French accredited system are subjected to tests in fundamental subjects. Files are reviewed by the director.

  - In **secondary school**, the inclusion department studies the files of students with particular educational needs. To process requests efficiently, families provide all assessments, evaluations, and diagnoses. Admission proposals are made with recommendations for implementing a personalized support plan (PAP), a personalized schooling project (PPS, in application of the decisions of the maison départementale des personnes handicapées, MDPH, for French students) with or without an Individual Assistant (AESH). The school reserves the right to recommend the implementation or continuation of appropriate follow-ups (speech therapy, psychomotor therapy, psychology, etc.).

  - The final admission decision is subject to the head of the institution.

  - In cases where the school considers itself unable to accommodate a student with particular educational needs, a notification is submitted to ADEK and parents within 7 days of the admission decision. ADEK reserves the right to uphold or overturn this notification based on the evidence provided.

- **Identification**:
  - The identification process begins with a collective reflection by the entire educational community and a desire to develop consistent communication.
  - All staff members of the institution are key actors in identifying and transmitting concerning information regarding students.
  - Parents are also invited to report and share information about their child's needs. We prioritize trust-based communication with families to gather relevant information. Clinical reports may be requested to facilitate integration.
  - Non-medical information collected is taken into account and shared with the relevant educational team.

### 2.1.2. Pedagogical adaptations and support systems:

- We adapt teaching and learning practices to meet the needs of each student. This involves pedagogical differentiation (use of didactic variables, different times to explain instructions, simplification of tasks, or reduction of verbalization in favor of other forms of communication). If necessary, material adaptations are also implemented.
- We use official French mechanisms for formalizing support, adapted to our context:
    - **PAP** (plan d'accompagnement personnalisé - personalized support plan): Implemented for students with learning disabilities, after medical advice. At LLM, the inclusion department, working with teachers, develops the PAP based on medical recommendations. The inclusion department ensures information sharing with different parties (administration, family, educational team). For middle and high school, the main teacher leads and ensures the implementation of the system. The PAP is updated at least once a year. The "inclusive school" committee examines all PAPs annually.

    - **PPS** (projet personnalisé de scolarisation - personalized schooling project): Concerns students for whom a disability situation is recognized (in France, by the MDPH, for French students). It is developed by a multidisciplinary team. For students of all nationalities, a "local PPS" can be implemented at LLM according to the recommendations of a specialized doctor and with the agreement of the family. The inclusion department completes the GEVA-sco (guide for evaluating compensation needs in schooling) in collaboration with the pedagogical team and develops the PPS. Each inclusion department referent ensures information sharing. The main teacher leads and ensures the implementation of the system. An "inclusive school" committee at LLM examines all PPSs twice a year.

    - **PPRE** (programme personnalisé de réussite éducative - Personalized Education Success Plan): This is a short-term individualized action plan formalizing objectives, pedagogical adaptation modalities, and the evaluation of their effectiveness. It is implemented by the teacher to support a student experiencing academic difficulties.

    - **PAI** (projet d'accueil individualisé - Individual Healthcare Plan): The PAI allows children and adolescents with health disorders (physical or psychological) that evolve over a long period, continuously or discontinuously, to be welcomed in school and extracurricular settings. It is developed with legal guardians, at their request, by the institution's health teams and the school director/head of institution.

Lycée Louis Massignon adopts ADEK's tiered model of support :

- **Tier 1 (universal)**: Needs are addressed in the regular classroom through differentiated strategies (PAP, PPRE when everything is managed in class by the teacher).
- **Tier 2 (targeted)**: Specific interventions are implemented with a personalized plan (PAI, PPRE FIsco, PPS).
- **Tier 3 (intensive)**: Support is highly individualized, and may involve external professionals and individual assistant (AESH).

**Evaluation adaptations:**
Lycée Louis Massignon implements adapted evaluation mechanisms for students with particular needs (EBEP) at all schooling levels in accordance with our evaluation policy and ADEK requirements. Possible adaptations during evaluations are varied and tailored to the student's profile. These adaptations are formalized in a personalized support plan (PAP) or a PAI with pedagogical accommodations, a document defined according to the specific needs of each student, based on medical advice.

They may include:

- Granting extended time.
- Prioritizing oral responses over written ones.
- Adjustments to the evaluation format to limit the amount of writing, for example by favoring multiple-choice questions (MCQs), fill-in-the-blank exercises, or the use of diagrams.
- If the evaluation objective does not specifically concern spelling or neatness, these aspects may not be penalized.
- Reducing the number of exercises or simplifying/rewriting the statement to facilitate understanding.
- In case of difficulty with the French language, a translation of the statement into a third language may be considered.

In **kindergarten**, adaptations consist of adjusting observation methods and learning objectives to match the child's pace and specific needs as defined in their PAP. The progress booklet then serves as a support for documenting achievements and progress on these individualized objectives. For tier 2 and 3 students, an individual educational plan is completed.

In **primary school,** task adaptations may include simplifying instructions and statements, using visual aids, the possibility of using manipulatives for mathematical concepts, or adapting the amount of writing required in exercises. Specific arrangements may be planned during standardized or national assessments. These adaptations aim to enable students with particular needs to demonstrate their achievements equitably, taking into account their constraints (such as fatigue or slowness), and are designed to be compatible with possible accommodations during official examinations.

## 3. Gifted and talented students

Lycée Louis Massignon recognizes and values gifted and talented students, aligning with ADEK guidelines. These students, endowed with exceptional abilities in various fields, benefit from personalized support aimed at enriching their academic journey and stimulating their potential. In collaboration with families and specialists, we implement specific measures such as enrichment projects, research activities, and cross-curricular opportunities to allow these students to flourish fully. We are committed to offering a stimulating and adapted environment, promoting both their intellectual development and their social and emotional well-being, while respecting their pace and particular needs.

## 4. Structures and personnel dedicated to inclusion

- The inclusion department is placed under the authority of the head of the institution and its mission is to:
    - Advise the administration regarding the school's inclusion policy.
    - Monitor and support families and students with Additional Learning Needs (EBEP / ALN).
    - Monitor and support families and students with disabilities.
    - Participate in classroom observations.
    - Guide families for assessments or diagnoses.
    - Participate in educational teams.
    - Participate in the monthly monitoring unit.
    - Participate in the inclusive school committee.
    - Perform documentary watch.

- The coordination of the inclusion department is entrusted either to a teacher qualified in the field of inclusion and/or disability (CAPA-SH), or to qualified personnel such as a therapist or social worker. The department is composed of a coordinator (psychomotor therapist), a social worker, and a specialized educator.

- The listening point (point écoute) is a social service for students. It is placed under the authority of the principal. It is a place of welcome, listening, and psychological and social support for students and their families. It plays a key role in the EBEP system, particularly in secondary school as a PAP/PPS referent, and ensures the link between the school, family, and external partners.

- A monitoring unit (cellule de veille) is set up under the responsibility of the head of the institution. It includes the administration, CPE (educational advisors), the listening point, and the nurse. Its objectives are to prevent the risks of school dropout, to identify early warning signs, and to propose solutions. The monitoring unit meets once a month.

- An inclusive school committee exists at LLM. Emanating from the school board, it meets to examine the mechanisms put in place, particularly the PPS, and to secure the educational path of students with particular educational needs. It is composed of the national education inspector, a doctor, the inclusion department, and the administration.

## 5. Partnerships

- ADEK encourages the facilitation of services provided by approved external specialists on campus. In this context, Lycée Louis Massignon has established a partnership with the specialized center "Wonderful Minds" and allows interventions by professionals from the center during school hours.
- For all students requiring individual assistant (AESH), the school assists families in finding this person. A tripartite agreement is signed between the family, the intervener, and the school. The inclusion department ensures the support and supervision of the AESH.

## 6. Training and professional development

- The school project plans to support and train educational teams in the schooling of EBEP.
- Training is a key lever for developing an inclusive school culture.
- All staff members of the inclusion department have access to continuous training from the AEFE or other identified courses.

## 7. Monitoring and evaluation

- Student progress monitoring tools are used. ADEK requires that the progress of students receiving support be regularly reviewed. At LLM, the systems are updated during educational team meetings with families and teachers. In addition, all systems (PAP, PPS, PAI with accommodations) are reviewed at the end of the year by the inclusive school committee.
- The monitoring and evaluation of actions are an integral part of the quality approach and continuous improvement driven by the head of the institution.

## 8. Site accessibility

The school enhances accessibility via ramps or by relocating classes to accessible spaces.

## 9. Fees

Lycée Louis Massignon is committed to not charging additional fees for inclusion services offered to students with Additional Learning Needs (EBEP / ALN). In accordance with the spirit of inclusion promoted by ADEK, our institution considers equitable access to education as a fundamental right for all students. We strive to meet the needs of each student within our standard fee structure. However, it is important to note that, although our school does not charge additional fees for inclusion services, certain situations may require specialized or personalized

services that are not covered by the standard tuition fees. In such cases, the fees associated with these additional services are the responsibility of the families.

These services may include:

- Interventions by approved external specialists on campus, such as therapists or health professionals.
- Individual support by an individual assistant for students with disabilities (AESH), if deemed necessary to meet the student's specific needs.

## Conclusion

This policy aims to ensure that every student, regardless of their situation, finds their place in our school and benefits from an adapted and secure educational path, in compliance with the values of the French school and local regulations.

## Appendix: Opening of a support class in kindergarten

### Objective

Lycée Louis Massignon has established a support class in kindergarten. The main objective of this system is to enable each student to develop their autonomy and cognitive and social skills. This system aims to provide a framework adapted to the specific needs of students, by implementing human, pedagogical, and material resources for individualized support.

### Target audience

The students concerned by this system are those identified as having additional educational needs, especially those classified in tiers 2 or 3 according to ADEK's classification. This includes students presenting autism spectrum disorder (ASD), severe learning disabilities, or behaviors that pose a danger to themselves or others.

### Integration into the support class

Students remain attached to their original class. Depending on the identified needs, students integrate into the support class for specific periods or benefit from individual support in class. This allows students to continue benefiting from the social and educational interactions of their original class while receiving specialized support.

### Structure and resources

- **Personnel**
  - **Inclusion teacher:** A specialized teacher supports a multi-age group or individual students for pedagogical remediation needs.
  - **Assistant**: The intervener focuses their action on individual or small group support for psychosocial skill development needs.
- **Premises and equipment**
  - Dedicated classroom: A specific classroom is fitted out to accommodate these students, equipped with furniture and educational tools adapted to their needs.
  - Access to school facilities: Students have access to the library, motor skills rooms, and other school equipment.

### Identification and admission process

- **Referral**: An intervention request form allows teachers to mobilize the multidisciplinary team when they wish for specific support or observation. Families can spontaneously contact professionals via an online form.
- **Identification**: Students are identified via observations and screenings carried out by a multidisciplinary team.
- **Integration into the system**: The school informs families of the support plan during a meeting and sign it, committing to follow the pedagogical team's recommendations.

**Individualized care plan**

For each student, individualized progress and programming are established in collaboration with the classroom teacher and communicated to parents. A personalized timetable is set up, which may include adjustments to school hours.

**Example of an individualized plan**

- Objectives: The objectives are specific, measurable, achievable, relevant, and time-bound (SMART). Here are some examples of objectives that can be targeted in different areas:
    - Development of fine motor skills: being able to write on the line.
    - Improvement of communication with peers: responding to a play invitation from a friend.
    - Emotion management: accepting to share a game.
    - Participation in group activities: staying three minutes in a group.
- Personalized timetable: Adapted to the specific needs of each student.
- Monitoring grid: Used to measure progress and achieve set (SMART) objectives.

## Monitoring and evaluation

- A monthly meeting is organized with parents to discuss the student's progress by the classroom teacher and their support class referent.
- When the set objectives are achieved, the student is exited from the system.

## Example of monitoring

- Monitoring sheet: Used to document achievements and progress on individualized objectives.
- Regular assessments: Between teachers, support class interveners, administration, and parents.

The support class in kindergarten is an essential system for offering individualized support to students with additional learning needs. It allows for specific differentiation, meeting students' needs and thus enabling successful schooling.

| | Rédigé par | Révisé par | Approuvé par le/la cheffe d'établissement |
|---|---|---|---|
| Rédacteurs | Chargée de conformité<br>Direction<br>Pôle inclusion | Direction<br>Pôle inclusion | Anne-Sophie GOUIX |
| Date | Juin 2025 | Juin 2025 | |

| | | | |
|---|---|---|---|
| Signature | | Youcef Benhamou<br>Anne-Sophie GOUIX<br>Audrey Hosny - Guinard<br>William Ribas | LYCÉE LOUIS MASSIGNON ABU DHABI - E.A.U. LA PROVISEURE |